

DÉCLARATION CGT AU CSE EXTRA DE FRAMATOME JARRIE DU 20 FÉVRIER 2023

Monsieur le président,

Nous tenons à profiter de la réunion du Comité Social et Economique de notre entreprise pour faire, au nom de **la CGT**, une déclaration condamnant la réforme des retraites annoncée par le gouvernement.

Le gouvernement a annoncé le 10 janvier 2023, le passage de l'âge de la retraite à 64 ans et le passage à 43 ans de cotisations d'ici 2027.

Dès l'annonce de cette réforme anti-sociale, le Medef et l'UIMM, dont l'entreprise est adhérente, soutenaient cette réforme.

- ⇒ En soutenant cette réforme, **vous vous opposez à l'ensemble des organisations syndicales** des salariés et des organisations de jeunesse mais aussi aux **7 Français sur 10 qui dénoncent cette réforme.**
- ⇒ En soutenant cette réforme sur les retraites, vous portez la responsabilité des **différentes actions** décidées par l'intersyndicale y compris des **arrêts de production.**
- ⇒ En soutenant cette réforme sur les retraites, vous vous positionnez **contre l'intérêt des salariés de notre site**, alors que très souvent, dans votre communication, vous estimez que les salariés sont un maillon indispensable à la bonne marche de l'entreprise ! **Quelle contradiction !**

Le passage à 64 ans et 67 ans, pour avoir une retraite sans abattement, représente un recul sans précédent pour le monde du travail..

Cette réforme n'est pas légitime et n'a aucune justification économique contrairement à ce qu'affirme le gouvernement. Même le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) affirme dans son rapport que notre système de retraite n'est pas en danger à court et moyen terme.

Si cette réforme des retraites n'est pas retirée par le gouvernement, elle entraînera plusieurs conséquences comme :

- Augmenter le **mal-être au travail des salariés**
- Augmenter le nombre de **maladies professionnelles**, voire **d'accidents de travail**,
- Augmenter le nombre de **seniors au chômage** car ce sont souvent les seniors qui sont les premières victimes des suppressions d'emplois décidées par le patronat.

Oui une autre réforme des retraites est possible comme le retour à la retraite à 60 ans et des départs anticipés pour tenir compte de la pénibilité et un niveau de pension de retraite à minima au niveau du SMIC.

D'autres mesures pourraient contribuer à financer la retraite et plus généralement la protection sociale, comme :

- L'augmentation des salaires.
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises et en particulier les entreprises du CAC 40.
- L'égalité salariale homme / femme.

En clair, un autre partage des richesses entre le capital et le travail.

La CGT vous demande en tant que président du CSE d'écrire au Medef et à l'UIMM ainsi qu'aux représentants du gouvernement, pour demander qu'ils retirent la réforme des retraites annoncée par la 1^{ère} ministre, Madame Borne, le 10 janvier 2023.